



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation territoriale de

Affaire suivie par  
frederic.pollet@moselle.gouv.fr  
03 87 34 83 50

Metz, le 13 mars 2017

Le directeur départemental

à

**Monsieur le Président**  
Commission Locale de l'Eau  
du SAGE Bassin Ferrifère  
Hôtel de Région  
Secteur des territoires en conversion Place  
Gabriel Hocquard -  
**CS 81000457036 METZ Cedex1**

**Objet :** Dossier de déclaration – Construction en zone inondable – Résidence Athéna

**Réf :** FP/RS - ASPE-L9

**P.J :** Dossier de déclaration  
Récépissé de déclaration  
Courrier de notification

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du «**récépissé de déclaration**» en date du 30 janvier 2017
- une copie de la décision en date du 13 mars 2017 adressée à Monsieur BALLANT de SCCV ATHENA.

concernant l'opération suivante :

**Construction en zone inondable – Résidence Athéna à THIONVILLE**

Une copie de cette décision sera adressée, ce jour, par mes soins, à M. le Maire de THIONVILLE

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité Police de l'eau,

Valérie ANTOINE-POTIER

